

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 976**23 septembre 2003****SOMMAIRE**

Alchemy Finance Holding S.A., Luxembourg	46848	G-Equity Fix Conseil S.A., Luxembourg	46816
Alchemy Finance Holding S.A., Luxembourg	46848	G-Equity Fund Conseil S.A., Luxembourg	46802
Amberes S.A., Luxembourg	46831	Galata S.A., Luxembourg	46807
Ancolie Holding S.A., Luxembourg	46803	I.R. International S.A., Luxembourg	46803
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg	46804	Investate S.A., Luxembourg	46801
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg	46807	KAP Global Publishers S.A., Luxembourg	46840
Axis Advisory S.A.H., Luxembourg	46812	KAP Global Publishers S.A., Luxembourg	46846
Bergasa Holding S.A., Luxembourg	46804	Kultura S.A., Luxembourg	46808
CA.P.EQ. Natexis S.A., Luxembourg	46816	Mars & Co. Consulting, S.à r.l., Luxembourg	46815
Cassis Holding S.A., Luxembourg	46802	Mars & Co. Consulting, S.à r.l., Luxembourg	46815
Chalgrin S.A., Luxembourg	46815	Mars Finance, S.à r.l., Luxembourg	46814
Cipari S.A., Luxembourg	46807	Mars Finance, S.à r.l., Luxembourg	46814
Cloverleaf International Holdings S.A., Luxembourg	46807	Mourant Luxembourg S.A., Luxembourg	46808
Dexia Immo Lux Conseil S.A., Luxembourg	46814	Mourant Luxembourg S.A., Luxembourg	46812
Dexia Immo Lux Conseil S.A., Luxembourg	46814	Orca Dive School, S.à r.l., Hesperange	46804
Eifan Financial Consulting S.A., Luxembourg	46830	Phoenix Biocycle Industries A.G., Luxembourg	46815
Energy Venture Capital S.A., Luxembourg	46813	Pro Mundo Industries S.A., Luxembourg	46831
Energy Venture Capital S.A., Luxembourg	46813	Resultex S.A.H., Luxembourg	46816
Energy Venture Capital S.A., Luxembourg	46813	Securitas Employee Convertible 2002 Holding S.A., Luxembourg	46802
Energy Venture Capital S.A., Luxembourg	46813	Sun Hellas Holdings S.A., Luxembourg	46832
Energy Venture Capital S.A., Luxembourg	46813	Troodos S.A., Luxembourg	46825
Famirole S.A.H., Luxembourg	46803		

INVESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 75.250.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

INVESTATE S.A., Société Anonyme

E. Ries / C. Schmitz

Administrateurs

(051752.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

G-EQUITY FUND CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.376.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;

Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;

Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour G-EQUITY FUND CONSEIL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02934. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051717.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

SECURITAS EMPLOYEE CONVERTIBLE 2002 HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.676.

Par résolution du Conseil d'administration adoptée par voie circulaire en juillet 2003, le siège social de la société a été transféré, avec effet au 3 juillet 2003, du 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour SECURITAS EMPLOYEE CONVERTIBLE 2002 HOLDING S.A.

B. Nasr

Administrateur C

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051718.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.232.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour CASSIS HOLDING S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03079. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051719.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.913.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Madame Juliette Lorang. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Lors de cette même Assemblée, le siège social de la société a été transféré du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour ANCOLIE HOLDING S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051720.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

FAMIROLE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.456.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2499 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour FAMIROLE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051722.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

I.R. INTERNATIONAL S.A., Société anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 94.284.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2003

La démission de Monsieur Carlo Garavaglia, né le 15 mai 1943 à Legnano, de son poste d'administrateur, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement, Monsieur Lodovico Franzina, né le 7 février 1928 à Vicenza, consultant, résidant à Via Trieste 49, I-35100 Padova. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

I.R. INTERNATIONAL S.A.

J.-M. Heitz / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051766.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

BERGASA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.590.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 22 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 25 octobre 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Elisa Amedeo.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour BERGASA HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03062. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051723.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ORCA DIVE SCHOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 281, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 73.517.

Acte de cession

Par la présente, Monsieur Walter Fontan, domicilié au 466 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg déclare céder avec effet à ce jour, 25 parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune de la S.à r.l. ORCA DIVE SCHOOL ayant son siège social au 281, route de Thionville, L-5885 Hesperange, à Mademoiselle Alexandra Gardenghi, domiciliée au 66, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

Suite à cette cession, le capital social de la S.à r.l. ORCA DIVE SCHOOL est désormais détenu comme suit:

1. Monsieur Claude Di Girolamo, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Walter Fontan, vingt-cinq parts sociales	25
3. Mademoiselle Alexandra Gardenghi, vingt-cinq parts sociales	25

Fait en quatre exemplaires à Hesperange, le 26 août 2003.

W. Fontan / A. Gardenghi / C. Di Girolamo.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04360. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051758.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 78.314.

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing in Luxembourg,

acting in his capacity as a special proxyholder of the Board of Directors of ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A. a société anonyme, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated by deed of Maître Edmond Schroder, then notary residing in Mersch, on October 13, 2000, published in the Mémorial C number 264 of April 12, 2001, the articles of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on December 31, 2002 not yet published in the Mémorial C (this deed contains the entire restate of the Articles of Incorporation),

by virtue of the authority conferred to him by the resolutions of the Board of Directors, adopted at its meeting held on May 6, 2003,

a certified copy of the minutes of that meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed capital of the prementioned company is presently set at seven million five hundred thousand U.S. dollars (USD 7,500,000.-) represented by one million one hundred and thirty-five thousand seven hundred (1,135,700) Common Shares without nominal value.

II.- That pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorised share capital of the Company is set at thirty million seven hundred and sixty-seven thousand one hundred U.S. dollars (USD 30,767,100.-) to be represented by up to eleven million seven hundred and thirty-two thousand four hundred and ninety-nine (11,732,499) authorised Common Shares and up to one hundred thousand (100,000) authorised Class B shares, one hundred thousand (100,000) authorised Class C shares and one hundred thousand (100,000) authorised Class D shares.

III.- That pursuant to the same Article five of the Articles of Incorporation the Board of Directors has been authorised to increase the capital of the Company and to amend Article five of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV) That in its meeting of May 6, 2003, the Board of Directors decided to increase the capital by an amount of seven million five hundred thousand U.S. dollars (USD 7,500,000.-) so as to raise it from its present amount of seven million five hundred thousand U.S. dollars (USD 7,500,000.-) up to fifteen million U.S. dollars (USD 15,000,000.-) by the creation and issue of one million one hundred and thirty-five thousand seven hundred (1,135,700) Common Shares without nominal value, having the same rights and privileges as the presently existing shares.

V) That still pursuant to authorization granted to it on December 31, 2002, the board of directors decides to suppress the pre-emptive subscription rights of the existing shareholders of common shares, and has accepted to the subscription of the total one million one hundred and thirty-five thousand seven hundred (1,135,700) Common Shares the company ADAS CAPITAL GROUP HOLDING LIMITED, a company incorporated under the laws of Bermuda with registered office at PO Box HM2257, Par La Ville Place, 14, Parlaville Road, Hamilton HM, Bermuda.

VI) That these one million one hundred and thirty-five thousand seven hundred (1,135,700) Common Shares have been entirely subscribed and paid in by the aforesaid subscriber together with an issue premium totalising twenty-one million sixty thousand three hundred and forty-eight U.S. dollars (USD 21,060,348.-)

by contribution in kind of:

nine thousand nine hundred and ninety-nine (9,999) shares of SIGMA ASSET MANAGEMENT (GUERNSEY) LIMITED, having its registered office in Guernsey at Trafalgar Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey GY 1 3EP,

one thousand two hundred and forty-nine (1,249) shares of SIGMA ASSET MANAGEMENT (JERSEY) LIMITED, having its registered office in Jersey at First Floor, 27, Hill Street, St Helier, Jersey JE 2 4UA,

three thousand six hundred and ninety (3,690) shares of DELTEC INTERNATIONAL GROUP, Cayman Islands, having its registered office in the Cayman Islands c/o MAPLE & CALDER, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

and forty-nine thousand nine hundred and ninety-nine (49,999) shares of AXIS CAPITAL ASSOCIATES LIMITED, Bahamas, having its registered office in the Bahamas at Deltec House, Lyford Cay, Nassau, Bahamas.

This contribution on kind was the object of a report of DELOITTE & TOUCHE, L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, dated May 27, 2003 that concludes as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the contribution is at least equal to the number and value of the 1,135,700 Common Shares without par value to be issued at total share premium of USD 21,060,348.

We have no further comment to make on the value of the contribution.»

This report, after being signed *ne varietur* by all the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII) That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed capital, paragraph 2 of article five of the Articles of Incorporation is amended and shall read as follows:

«**Art. 5. Second Paragraph.** The issued share capital of the Company is set at fifteen million U.S. dollar (USD 15,000,000.-), represented by two million two hundred and seventy-one thousand four hundred (2,271,400) Common Shares without nominal value.»

Valuation

For the purpose of registration, the before mentioned capital increase together with the issue premium is the equivalent of twenty-four million seven hundred and fifty-one thousand one hundred and forty-six Euro fifty-five Cent (EUR 24,751,146.55).

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 255,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 264 du 12 avril 2001, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 décembre 2002, non encore publié au Mémorial C (cet acte contient la refonte complète des statuts),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du conseil d'administration, prises en sa réunion du 6 mai 2003,

une copie certifiée conforme du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à sept millions cinq cent mille dollars U.S. (USD 7.500.000,-), représenté par un million cent trente-cinq mille sept cents (1.135.700) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.

II) Qu'en vertu de l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à trente millions sept cent soixante-sept mille cent dollars U.S. (USD 30.767.100,-) représenté par un maximum de onze millions sept cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (11.732.499) actions ordinaires et jusqu'à cent mille (100.000) actions de catégorie B, cent mille (100.000) actions de catégorie C et cent mille (100.000) actions de catégorie D.

III) Qu'en vertu du même Article cinq des statuts de la Société, le Conseil d'Administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital et de modifier l'article cinq de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV) Qu'en sa réunion du 6 mai 2003, le conseil d'administration a réalisé une augmentation du capital social à concurrence de sept millions cinq cent mille dollars U.S. (USD 7.500.000,-), en vue de porter le capital souscrit de son montant actuel de sept millions cinq cent mille dollars U.S. (USD 7.500.000,-), à quinze millions de dollars U.S. (USD 15.000.000), par la création et l'émission d'un million cent trente-cinq mille sept cents (1.135.700) Actions Ordinaires sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

V) Que toujours en vertu de l'autorisation lui conférée le 31 décembre 2002, le conseil d'administration a décidé de supprimer les droits préférentiels de souscription des détenteurs existants d'actions ordinaires et a accepté à la souscription de la totalité des un million cent trente-cinq mille sept cents (1.135.700) Actions Ordinaires la société ADAS CAPITAL GROUP HOLDING LIMITED, une société constituée sous les lois des Bermudes ayant son siège social à PO Box HM 2257, Par La Ville Place, 14, Parlaville Road, Hamilton HM, Bermuda.

VI) Que ces un million cent trente-cinq mille sept cents (1.135.700) Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et libérées par le souscripteur susnommé ensemble avec une prime d'émission totalisant vingt et un millions soixante mille trois cent quarante-huit dollars U.S. (USD 21.060.348,-) par l'apport en nature de:

neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999) actions de SIGMA ASSET MANAGEMENT (GUERNSEY) LIMITED, ayant son siège social à Guernsey, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3EP.

mille deux cent quarante-neuf (1.249) actions de SIGMA ASSET MANAGEMENT (JERSEY) LIMITED, ayant son siège social à Jersey, First Floor, 27 Hill Street, St Helier, Jersey JE2 4UA,

trois mille six cent quatre-vingt-dix (3.690) actions de DELTEC INTERNATIONAL GROUP, Cayman Islands, ayant son siège social aux Iles Cayman, c/o MAPLES & CALDER, Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

et quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (49.999) actions de AXIS CAPITAL ASSOCIATES LIMITED, Bahamas, ayant son siège social aux Bahamas, Deltec House, Lyford Cay, Nassau, Bahamas.

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi par DELOITTE & TOUCH, L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon, daté du 27 mai 2003 et qui conclut comme suit

«Based on the verification procedures applied as described above, we are of the opinion that the value of the contribution is at least equal to the number and value of the 1,135,700 Common Shares without par value to be issued at total share premium of USD 21,060,348.

We have no further comment to make on the value of the contribution.»

Le prédit rapport après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

VII) Que suite à la réalisation de cette augmentation de capital, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Deuxième alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à quinze millions de dollars U.S. (USD 15.000.000,-) représenté par deux millions deux cent soixante et onze mille quatre cents (2.271.400) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital social précitée est l'équivalent de vingt-quatre millions sept cent cinquante et un mille cent quarante-six euros et cinquante-cinq cents (EUR 24.751.146,55).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinquante-cinq mille euros (EUR 255.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2003, vol. 424, fol. 85, case 7. – Reçu 247.511,47 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(049043.3/242/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(049045.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

CIPARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 7.518.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03247, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

Signatures.

(051761.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

CLOVERLEAF INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 85.525.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(051721.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

GALATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.811.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 22 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edward Bruin. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour GALATA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03055. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051724.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

KULTURA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.723.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 22 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 23 mai 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Robert Hovenier en remplacement de Monsieur Dirk Van Reeth.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 3 juin 2003 de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Monsieur Edward Bruin.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Pour KULTURA

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051725.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

MOURANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 88.409.

In the year two thousand and three, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of MOURANT LUXEMBOURG S.A., (R. C. S. Luxembourg, section B number 88.409,) (hereinafter, the «Corporation»), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, incorporated by deed of the undersigned notary on June 25, 2002, published in the Mémorial C number 1411 of September 30, 2002.

The meeting is presided over by Mr Godfrey Abel, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The meeting elects as scrutineer Mr François Bourgon, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the three hundred and seventy-two (372) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1.- Increase of the capital of the Corporation by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-) so as to raise it from its present amount of three hundred and seventy-two thousand euro (EUR 372,000.-) up to eight hundred and seventy-two thousand euro (EUR 872,000.-) by the creation and the subscription of five hundred (500) new shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

2.- Insertion of an authorized capital of ten million euro (EUR 10,000,000.-) represented by shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, and autorisation to the board of directors to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital for a period of five years.

3.- Subsequently amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Corporation.

4.- Election of an additional director.

5.- Amendment of Article eight of the Articles of Incorporation in order to replace therein the figure «2003» by the figure «2004.»

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000), in order to raise it from its present amount of three hundred and seventy-two thousand euro (EUR 372,000.-) up to eight hundred and seventy-two thousand euro (EUR 872,000.-), by the issue of five hundred (500) new shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

Second resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholder waived to his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the five hundred (500) new shares the majority shareholder MOURANT & CO. LTD, having its registered office at 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon there appeared:

MOURANT & CO. LTD, prenamed,

here represented by Mr François Bourgon, prenamed,

by virtue of one of the aforementioned proxies,

which appearing party, represented as aforementioned, declared to subscribe to all the five hundred (500) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

The meeting, upon presentation of the justifying report of the Board of Directors, pursuant to article 32-3 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, decides to insert an authorized capital of ten million euro (EUR 10,000,000.-) represented by shares having a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, and to authorise the board of directors to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital for a period of five years starting from the date of publication of the extraordinary general meeting of June 25, 2003.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5.** The share capital of the Corporation is set at eight hundred and seventy-two thousand euro (EUR 872,000), divided into eight hundred and seventy-two (872) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) per share, entirely paid up.

The Corporation will issue only registered shares.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

If at any time any shareholder desires to sell or transfer any of his shares, he shall first offer the said shares to the other shareholders in proportion to the ratio of their shareholding. If, upon this first offer, any shareholder rejects the offer, or fails to accept it in full within one month, his rights shall pass to the accepting shareholders in proportion to the ratio of the shareholding achieved by the acceptance of the first offer. The shares not accepted within two months may be sold to a third person within further three months provided, however, that the party thus offering the shares to a shareholder of the other class or a third party shall first notify the other shareholders of the identity of the prospective purchaser and that, within fifteen days of such notification, the shareholders may exercise their right of purchasing the shares. The shareholders may consult to agree upon a manner of transfer other than that provided above.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to ten million euro (EUR 10,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the subscription price, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the extraordinary general meeting of June 25, 2003, and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.»

Fifth resolution

The meeting decides to elect as additional director:

Mr Godfrey Abel, private employee, born in Brixworth (UK), on July 2, 1960, professionally residing in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

His mandate shall expire at the general meeting to be held in 2004.

Sixth resolution

The meeting decides to amend article eight of the Articles of Incorporation by replacing therein the figure «2003» by the figure «2004.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand nine hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille trois, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOURANT LUXEMBOURG S.A. (R. C. S. Luxembourg numéro B 88.409) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1411 du 30 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Godfrey Abel, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Bourgon, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les trois cent soixante-douze (372) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-) à celui de huit cent soixante-douze mille euros (EUR 872.000,-) par la création et la souscription de cinq cents (500) actions nouvelles ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2.- Renonciation par l'actionnaire minoritaire à son droit de souscription préférentiel et souscription de la totalité des actions par l'actionnaire majoritaire.

3.- Insertion d'un capital autorisé de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par des actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et autorisation au Conseil d'Administration à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie

de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital, pour une période de cinq ans.

4.- Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

5.- Nomination d'un administrateur supplémentaire.

6.- Modification de l'article huit des statuts en y remplaçant le chiffre «2003» par le chiffre «2004».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-douze mille euros (EUR 372.000,-) à celui de huit cent soixante-douze mille euros (EUR 872.000,-), par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des cinq cents (500) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire la société MOURANT & CO. LTD., ayant son siège social à 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue:

MOURANT & CO. LTD., prédésignée,

ici représentée par Monsieur François Bourgon, prénommé,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant,

laquelle comparante, représentée comme il est dit, a déclaré souscrire à toutes les cinq cents (500) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée, sur vue d'un rapport justificatif du Conseil d'Administration, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'insérer un capital autorisé de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par des actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, et autorise le Conseil d'Administration à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital, pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2003.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit cent soixante-douze mille euros (EUR 872.000,-), représenté par huit cent soixante-douze (372) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

La Société émet uniquement des actions nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Lorsqu'un actionnaire désire vendre ou transférer une de ses actions, il devra d'abord offrir les actions prémentionnées aux autres actionnaires proportionnellement au ratio de leur participation. Si, sur base de cette première offre, un actionnaire refuse l'offre, ou ne l'accepte pas en totalité endéans un mois, ces droits passeront aux actionnaires qui acceptent l'offre proportionnellement au ratio de leur participation après l'acceptation de la première offre. Les actions qui ne sont pas acceptées endéans deux mois peuvent être vendues à une tierce personne dans les trois mois à venir, à condition néanmoins, que la partie qui offre les actions à un actionnaire d'une autre classe ou une partie tierce, devra d'abord notifier les autres actionnaires de l'identité du futur acheteur et du fait que les actionnaires peuvent exercer leur droit d'acheter les actions pendant quinze jours à partir de cette notification. Les actionnaires peuvent délibérer pour se mettre d'accord sur une manière du transfert autre que celle décrite ci-avant.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2003, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur supplémentaire:

Monsieur Godfrey Abel, employé privé, né à Brixworth (Royaume Uni), le 2 juillet 1960, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2004.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts en y remplaçant le chiffre «2003» par le chiffre «2004».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille neuf cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française.

Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Abel, S. Wolter-Schieres, F. Bourgon.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juillet 2003, vol. 424, fol. 82, case 8. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(049097.3/242/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

MOURANT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 88.409.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(049098.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

AXIS ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.087.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour AXIS ADVISORY S.A.

Société Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(051814.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

ENERGY VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.593.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour ENERGY VENTURE CAPITAL S.A.

A. J. Nightingale

(051742.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ENERGY VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.593.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour ENERGY VENTURE CAPITAL S.A.

A. J. Nightingale

(051744.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ENERGY VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.593.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04761, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour ENERGY VENTURE CAPITAL S.A.

A. J. Nightingale

(051746.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ENERGY VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.593.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04764, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour ENERGY VENTURE CAPITAL S.A.

A. J. Nightingale

(051747.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ENERGY VENTURE CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 51.593.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04766, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour ENERGY VENTURE CAPITAL S.A.

A. J. Nightingale

(051748.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

MARS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 73.370.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH03994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour MARS FINANCE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(051737.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

MARS FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 73.370.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH03993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour MARS FINANCE, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(051738.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

DEXIA IMMO LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.769.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour DEXIA IMMO LUX CONSEIL S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

(051807.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

DEXIA IMMO LUX CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.769.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2003 le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Joseph Bosch, Premier Attaché, DEXIA BANQUE, 44 Boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles,
- Henri Claude De Meeûs d'Argenteuil, Directeur Adjoint, DEXIA BANQUE, 44 Boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles,
- Alain Jamar, responsable Financier, SMAP, Rue des Croisiers, 24, B-4000 Liège.

Pour DEXIA IMMO LUX CONSEIL S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051809.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

MARS & CO. CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 73.369.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH03991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour MARS & CO. CONSULTING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(051740.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

MARS & CO. CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 128, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 73.369.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH03992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour MARS & CO. CONSULTING, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(051739.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

CHALGRIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.151.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04171, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

CHALGRIN S.A.

J.-M. Heitz / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(051728.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

PHOENIX BICYCLE INDUSTRIES A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 69.658.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 20 août 2003

La démission de Monsieur Steve Georgala avec effet au 1^{er} juin 2003 en qualité d'administrateur de la société est approuvée.

La nomination de Monsieur Hubert Steuerer en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} juin 2003 en remplacement de Monsieur Steve Georgala est approuvée.

La nomination de Monsieur Hubert Steuerer sera ratifiée par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051811.3/631/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

G-EQUITY FIX CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.792.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juillet 2003 a mis fin aux mandats d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Bas Schreuders, Yves Wagner et Paul Wolff, avec effet au 30 juillet 2003.

Cette même Assemblée Générale Extraordinaire a porté le nombre des administrateurs de trois à quatre et a nommé aux fonctions d'administrateur pour une durée de 1 an:

Monsieur Philippe Goosse, directeur de banque, 3 Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles;
Monsieur Carlo Lessel, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;
Monsieur Alphonse Kirchen, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg;
Monsieur André Hoffmann, directeur de banque, 50, avenue J.-F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.
Tous ces mandats prendront donc fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour G-EQUITY FIX CONSEIL

A. Hoffmann

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH02935. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051716.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

RESULTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.695.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 juillet 2003 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2003.

Pour RESULTEX S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03033. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051730.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

CA.P.EQ. NATEXIS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 95.115.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the seventeenth day of July.

Before the undersigned Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

1.- OBIS CORP., a corporation having its registered office in Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town Tortola, British Virgin Islands,
here represented by Mr Vincent Goy, company director, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on July 17, 2003.

2.- SIGNES S.A., a corporation having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,
here represented by Mr Vincent Goy, prenamed,
by virtue of a proxy given on July 17, 2003.

The proxies, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the above stated capacities, has requested the notary to state as follows the articles of association of a company which the prenamed parties declare to form between themselves:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles («the Company»).

The Company will exist under the name of CA.P.EQ. NATEXIS S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

Branches or other offices may be established out of the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the company.

Art. 3. Object. The Company has as an object the holding of participations, in any form whatsoever, in any Luxembourg and/or foreign undertaking, the acquisition by purchase, subscription or otherwise, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of interests, bonds and claims, notes or other titles of any kind whatsoever, the possession, administration, development and management of its portfolio, without being subject to the law of July 31, 1929.

The Company may participate in the creation and development of any financial, industrial and/or commercial undertaking whatsoever, and assist in any form, be it by loans, guarantees or otherwise, its subsidiaries and/or affiliates. The Company may borrow in any form whatsoever and issue bonds.

In a general fashion, it can take any type of control and supervision and make any financial transactions which it may deem helpful to the accomplishment and/or development of its object, be it on movable or immovable, commercial or industrial assets.

The Company may furthermore take participations in capacity as «associé commandité» in «Sociétés en Commandite par Actions» and the administration and the management of such companies.

In particular, the Company may acquire all types of real estate and transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Company may also take out any mortgages, pledges and other securities for guarantee such loans.

The company may accomplish any commercial, industrial, financial, movable and real estate operations, relating to its main object or which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, all of which are fully paid up.

The authorised capital of the Company is set at five million euro (EUR 5,000,000.-) divided into four million (4,000,000) shares with a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

As a consequence the Board of Directors is authorised and empowered to:

- implement the capital increase by issuing from time to time new shares to be paid out in cash or by way of contribution of assets in kind, by incorporating reserves or profits carried forward or in any other manner, including as a consequence of the exercise of warrants and the conversion of convertible bonds;
- fix the place and the date of the issue of the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of subscription and payment of the new shares;
- abolish or limit the preference subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of new shares to be paid up in cash.

The above mentioned authorisation will be valid for a period of 5 years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders as to the shares of the authorised capital which will not have been issued by the Board of Directors before then.

Each time the Board of Directors acts to render effective the increase of capital as authorised above, the present article of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the increase of the subscribed capital, and the Board of Directors or any person authorised by the Board shall state such amendment in the form prescribed by law.

Moreover, the board of directors is authorised to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorised capital,

within the limits of the authorised capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and of repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be, kept at the registered office of the company.

Art. 6. Increase or Reduction of Corporate Capital. The corporate capital of the Company may from time to time be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles.

Shareholders have a preferential right to subscribe in proportion to the number of the shares held by them to new shares to be subscribed for cash. However the general meeting may, subject to the conditions as to quorum and majority required for the amendment of the Company's articles, resolve to either abolish or limit the said preferential subscription right. In that event the corresponding provisions of the law apply.

Art. 7. Shares. The shares are in registered or bearer form at the option of the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 8. Board of Directors. The Company will be administered by a board of directors composed of a minimum of four members who need not be shareholders, of whom two members at least shall be A Directors and two (2) remaining members at least shall be B Directors.

The shareholders' meeting shall determine the number of directors who shall unless removed by the shareholders' meeting serve for a period not exceeding six years and shall hold office until their successors are elected. Any director may be removed at any time with or without cause and shall be re-eligible and may be reelected any number of times.

In the event of a vacancy on the board of directors, such vacancy will be filled in the manner provided for by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The board of directors will choose from among its members a Chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The Chairman, and in his absence any other director, will preside at all meetings of shareholders and of the board of directors. If neither the Chairman nor any director is present, the general meeting will appoint another director as Chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter, by telegram or by telefaxed letter to all members at least three (3) days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent by letter, by telegram or by telefaxed letter of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter another director as his proxy.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the reunion to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if two directors, each representing a different category, are present in person or by proxy. Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same contents. Any decision by a majority of directors that an emergency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the Chairman of the meeting and by any board member or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by a member of the board of directors and by the secretary.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its/their powers.

Art. 12. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons («the Delegate of the Board») who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 13. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company. The Company is committed either by the joint signatures of any A Director together with any B Director, or by the individual signature of the Delegate of the Board.

Art. 15. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 16. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held in the City of Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 20th day of the month of November at 10 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Such shareholders' meetings must be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 19. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing by letter, by telegram or by telefaxed letter as his proxy another person who need not be a shareholder himself.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Accounting year, Distribution of earnings

Art. 20. Accounting Year. The Company's accounting year begins on the first day of July and ends on the last day of June of the next year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 21. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

The general meeting, on the recommendation of the board of directors, shall determine the appropriation of the net earnings available for distribution. That appropriation may include the distribution of dividends, the issue by the Company of fully paid shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds (including reserve funds to meet contingencies or to equalise dividends).

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board of directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the shareholders who will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 governing commercial companies, as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10th August, 1915 governing commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional Dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on June 30, 2004.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2004.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital EUR	Number of shares	Paid-in capital EUR
1) OBIS CORP., prenamed.....	30,998.75	24,799	30,998.75
2) SIGNES S.A., prenamed.....	1.25	1	1.25
Total	31,000.-	24,800	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I.- Resolved to set at four (4) the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual meeting of shareholders to be held in 2004:

A Directors

1.- NATEXIS BANQUES POPULAIRES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2.- Mr Jean de Séverac, company director, residing professionally in 57, rue de Montessuy, F-75340 Paris Cedex 07.

B Directors

3.- Mr Eric Biren, company director, residing professionally in 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

4.- Mr Simone Cimino, company director, residing in I-20052 Monza (Milan-Italy), Via Frisi, 22.

II.- Resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect as auditor for a period ending at the annual meeting of shareholders to be held in 2004.

INTERAUDIT, S.à r.l., L-1511 Luxembourg, avenue de la Faïencerie.

III.- Resolved, pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, to authorise the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of directors.

IV.- The registered office of the Company shall be at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

V.- Resolved, pursuant to the provisions of article five (5) of the articles of incorporation and of the company law, to authorise the board of directors to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, up to an amount of five million euro (5,000,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the said person known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille trois, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1.- OBIS CORP., une société ayant son siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2003.

2.- SIGNES S.A., une société anonyme ayant son siège à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

ici représentée par Monsieur Vincent Goy, prénommé,

en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2003.

Les procurations, signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles:

Chapitre I^{er}.- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination CA.P.EQ. NATEXIS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège sociale ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance de tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et de journalière.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille, sans devoir être sujet à la loi du 31 juillet 1929.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société peut également prendre des participations en qualité d'associé commandité dans des sociétés en commandite par actions, ainsi qu'administrer et gérer ces sociétés.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat, et de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à des sociétés dans lesquelles elle participe directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également prendre toutes hypothèques, tous gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, qui rentrent dans son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement ou l'extension.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, toutes entièrement libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) qui sera représenté par quatre millions (4.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à et mandaté pour:

- augmenter le capital social en une seule fois ou par tranches successive par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versement en espèce ou d'apport en nature ou par voie d'incorporation de réserves, de bénéfice reporté ou de toute autre manière, y compris à la suite de l'exercice de warrants et la conversion d'obligations convertibles;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, y compris toute prime d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cas d'émission d'actions nouvelles contre apport en espèce.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte de constitution de la société au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et elle peut être renouvelée par décision d'une assemblée générale extraordinaire quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici-là, n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

Chaque fois que le conseil d'administration aura procédé à une augmentation de capital tel qu'autorisée plus haut, le présent article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenu, et cette modification sera constatée dans la forme prescrite par la loi, par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandaté à ces fins.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera conservé au siège social de la société.

Art. 6. Augmentation ou réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit de temps en temps par une résolution des actionnaires adoptée selon la procédure prévue pour une modification des statuts.

Les actionnaires ont un droit de souscription préférentiel proportionnel au nombre d'actions qu'ils détiennent lors de l'émission de nouvelles actions contre un apport en espèces.

L'assemblée générale peut cependant décider d'écarter ou de limiter ce droit de souscription préférentiel, sous réserve des conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des statuts de la Société. Dans ce cas les dispositions correspondantes de la loi s'appliquent.

Art. 7. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III.- Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 8. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de quatre membres au moins, actionnaires ou non, dont deux (2) au moins relèvent de la catégorie d'Administrateurs A et deux (2) au moins relèvent de la catégorie d'Administrateurs B.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles un nombre illimité de fois et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs, il sera pourvu à cette vacance selon la procédure prévue par la loi.

Art. 9. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président, et en son absence n'importe quel autre administrateur, présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président et des autres administrateurs, l'assemblée générale désignera à la majorité des présents un président faisant fonction.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée à tous les administrateurs au moins trois (3) jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera indiquée dans la convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et son ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si deux administrateurs relevant chacun d'une catégorie distincte d'administrateurs sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité d'administrateurs quant à l'existence d'une situation d'urgence est finale et contraignante.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par tout autre administrateur ou par le secrétaire. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou par un membre du conseil d'administration et par le secrétaire.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de mettre en place un ou plusieurs comités dont les membres ne sont pas nécessairement des administrateurs. Dans ce cas le conseil d'administration nomme les membres de ce(s) comité(s) et en détermine les pouvoirs.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, (le «Délégué du Conseil») ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Un administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

Art. 14. Représentation de la Société. La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un Administrateur A ensemble avec celle d'un Administrateur B, soit par la signature individuelle du Délégué du Conseil.

Art. 15. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de l'article 11, elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 20 novembre de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Ces assemblées générales doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 19. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux dispositions légales.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par télégramme ou par lettre télécopiée un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions représentées à l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V.- Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et finit le dernier jour de juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration prépare les comptes annuels. Il soumet ces documents avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant la date de l'assemblée générale annuelle au commissaire aux comptes qui rédige un rapport contenant ses commentaires sur ces documents.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets.

Cette affectation peut comprendre le paiement de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription et la création ou le développement de fonds de réserve (y compris des provisions et des fonds d'égalisation de dividendes).

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions Transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2004.

Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions	Capital libéré EUR
1) OBIS CORP., prédésignée	30.998,75	24.799	30.998,75
2) SIGNES S.A., prédésignée	1,25	1	1,25
Total	31.000,-	24.800	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoquer.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- I.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4).

Sont nommés administrateurs pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2005.

Administrateurs A:

1.- NATEXIS BANQUES POPULAIRES (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège au 28, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg;

2.- Monsieur Jean de Séverac, administrateur de société, demeurant professionnellement au 5-7, rue de Montessuy, F-75340 Paris Cedex 07.

Administrateurs B

3.- Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant professionnellement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

4.- Monsieur Simone Cimino, administrateur de sociétés, demeurant à I-20052 Monza (Milan-Italie), Via Frisi, 22,

II.- Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

INTERAUDIT, S.à r.l., L-1511 Luxembourg, avenue de la Faïencerie.

III.- Conformément aux dispositions de la loi et des statuts, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

IV.- Le siège social est fixé à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

V.- Conformément aux dispositions de la loi et de l'article cinq (5) des statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription, ou convertibles jusqu'à un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2003, vol. 425, fol. 6, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 août 2003.

H. Hellinckx.

(049244.3/242/545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

TROODOS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 95.226.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the first of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company (société anonyme) 17biz87 S.A., having its registered office in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;

2.- The company DECO INVESTMENTS LTD, having its registered office at Sark, Les Merisiers (Channel Islands);

3.- The company SILVANYA HOLDING B.V., having its registered office in NL-1064 DE Amsterdam, J.F. Berghoefplant 20 (The Netherlands);

4.- Mr Gozewinus Jacobus Roos, Software Location Manager, residing in NL-2024 TC Haarlem, Orionweg 119 (The Netherlands);

5.- Mr Maunzio Picciotto, Consultant, residing in I-20123 Milano, Via Panzeri 15 (Italy);

6.- Mrs Antonella Maggi, Consultant, residing in I-27100 Pavia, Via Calchi 5 (Italy).

All here represented by Mrs Sophie Erk, private employee, residing in Thionville (France),

by virtue of six proxies given under private seal.

The prenamed proxies initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinbove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of TROODOS S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The corporate object includes:

- wholesale and retail sale and marketing of any kind of software products, either of foreign or domestic origin;
- research and development of new software systems, of any application of existing systems and technology for businesses and any other kind of organization;
- research of technology to be applied to any economic environment;
- technical assistance and feasibility study of software systems made to users of any size, with special attention to high-tech products;
- development of information technology through the supply of documents, courses, workshops and any other instrument capable of increasing the information technology culture;
- supply of services linked to the use of software systems such as data entry, translation and conversion of software programs, including undertaking and granting licences for software or groups of software programs arranged by third parties and hardware, audiovisual, photographic, broadcasting and similar or related equipment, research of new products and markets in the field of high-tech products;
- research of new forms of software and hardware marketing and/or of high-tech products with respect to sector dynamism;
- arrangement of workshops and meetings;
- invention, manufacture, marketing, distribution lease and granting of licences for use of audiovisual and multi-media equipment in general.

For the purpose of achieving its corporate object only, the company will be allowed to carry out any and all security, real estate and financial transactions, including the purchase of interests and participations in other companies or businesses with similar, related or connected object which may be deemed necessary or useful therefore.

The company is entitled to purchase or transfer, even for use only, industrial patents and industrial property rights in general.

Furthermore the purposes for which the company is founded is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, the incorporation, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, to grant loans to or to borrow loans from said companies, as well as the conduct and management of said companies. The company may participate in the development of any such enterprises and may render them every assistance.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes without subjecting itself to the law of 31st of July 1929 governing holding companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR), represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of three euros and twenty cents (3.20 EUR) each, carrying one voting right in the general assembly.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors can lend or borrow for a short or a long term, even by the emission of bonds with or without guarantee, these bonds may be, with the previous authorization of the general extraordinary meeting of the shareholders, converted in shares.

The Board of Directors with the approval of the statutory auditor, is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31 of the same year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the last Monday in the month of May at 11.00 a.m. at the Company's Head Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2003.
- 2) The first Annual General Meeting will be held in the year 2004.

Subscription

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company (société anonyme) 17biz87 S.A., prenamed, eight thousand and seventy-seven shares	8,077
2.- The company DECO INVESTMENTS LTD, prenamed, five hundred and seventy-one shares	571
3.- The company SILVANYA HOLDING B.V., prenamed, nine hundred and eighteen shares	918
4.- Mr Gozewinus Jacobus Roos, prenamed, one hundred and eighty-three shares	183
5.- Mr Maurizio Picciotto, prenamed, two hundred and twenty-eight shares	228
6.- Mrs Antonella Maggi, prenamed, twenty-three shares	23
Total: ten thousand shares	10,000

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about one thousand four hundred and fifty euros.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

First resolution

The number of Directors is set at three and those of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- a) Mr Georges Diederich, companies director, born in Esch-sur-Alzette, on the 19th of March 1936, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- b) Mr Alexis De Bernardi, private employee, born in Luxembourg, on the 13th of February 1975, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- c) Mr Vincenzo Arno', master-of-law, born in Luxembourg, on the 20th of May 1963, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Second resolution

Is elected as auditor:

Mr Federico Innocenti, master of economic sciences, born in Moncalieri (Italy), on the 16th of January 1974, residing professionally in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Third resolution

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2006.

Fourth resolution

The address of the company is fixed in L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le premier août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme 17biz87 S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- 2.- La société DECO INVESTMENTS LTD, ayant son siège social à Sark, Les Merisiers (Iles Anglo-Normandes);

3.- La société SILVANYA HOLDING B.V., ayant son siège social à NL-1064 DE Amsterdam, J.F. Berghoeftplant 20 (Pays-Bas);

4.- Monsieur Gozewinus Jacobus Roos, Software Localisation Manager, demeurant à NL-2024 TC Haarlem, Orionweg 119 (Pays-Bas);

5.- Monsieur Maurizio Picciotto, consultant, demeurant à I-20123 Milano, Via Panzeri 15 (Italie);

6.- Madame Antonella Maggi, consultant, demeurant à I-27100 Pavia, Via Calchi 5 (Italie).

Tous sont ici représentés par Madame Sophie Erk, employée privée, demeurant à Thionville (France), en vertu de six procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TROODOS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce, jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. L'objet social comprend:

- le commerce en gros et la vente au détail ainsi que la commercialisation de tous produits logiciels, d'origine nationale ou étrangère;
- la recherche et le développement de nouveaux systèmes logiciels, de toute application de systèmes et de technologies existants pour entreprises et plus généralement pour tout type d'organisation;
- la recherche de technologies destinées à être utilisées dans tout environnement économique,
- l'assistance technique et la réalisation d'études de faisabilité de systèmes logiciels destinées à des utilisateurs de toutes tailles, en accordant une attention particulière aux produits de haute technologie;
- le développement des technologies de l'information par la fourniture de documentations et l'organisation de cours et de séminaires et tout autre moyen apte à promouvoir la culture des technologies de l'information;
- la prestation de services liés à l'utilisation de systèmes logiciels tels que la saisie de données, la traduction et la conversion de logiciels, la gestion de fichiers et le traitement de données pour le compte de tiers;
- la vente et la commercialisation de logiciels, en ce compris l'établissement et l'octroi de licences de logiciels ou de groupes de logiciels établis par des tiers, ainsi que de matériel informatique, audiovisuel, photographique, matériel de diffusion et matériel similaire ou connexe, la recherche de nouveaux produits et marchés dans le domaine des produits de haute technologie;
- la recherche de nouvelles formes de commercialisation de logiciels et de matériel et/ou de produits de haute technologie en tenant compte du dynamisme sectoriel;
- l'organisation de séminaires et de conférences;
- l'invention, la fabrication, la commercialisation, la distribution, la location et l'octroi de licences d'utilisation de matériel audiovisuel et multimédia en général.

En vue de la seule réalisation de son objet social, la société est autorisée à procéder à toutes transactions sur titres et de propriétés immobilières ainsi qu'à toutes transactions financières, en ce compris toute acquisition d'intérêts et de participations dans d'autres sociétés ou entreprises à objet social similaire, analogue ou connexe, qui seront éventuellement jugées nécessaires ou opportunes à cet effet.

La société a le droit d'acquérir ou de céder, même dans le seul but d'une utilisation, des brevets industriels et des droits de propriété industrielle en général.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions de trois euros vingt cents (3,20 EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.

Le conseil d'administration peut procéder à un versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société anonyme 17biz87 S.A., prédésignée, huit mille sept cent soixante-dix actions	8.077
2.- La société DECO INVESTMENTS LTD, prédésignée, cinq cent soixante et onze actions	571
3.- La société SILVANYA HOLDING B.V., prédésignée, neuf cent dix-huit actions	918
4.- Monsieur Gozewinus Jacobus Roos, préqualifié, cent quatre-vingt-trois actions	183
5.- Monsieur Maurizio Picciotto, préqualifié, deux cent vingt-huit actions	228
6.- Madame Antonella Maggi, préqualifié, vingt-trois actions	23
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Georges Diederich, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette, le 19 mars 1936, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- b) Monsieur Alexis De Bernardi, employé privé, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont;
- c) Monsieur Vincenzo Arno', Maître en droit, né à Luxembourg, le 20 mai 1963, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Federico Innocenti, maître en sciences économiques, né à Moncalieri (Italie), le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Erk, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2003, vol. 524, fol. 29, case 9. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 2003.

J. Seckler.

(050382.3/231/299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

EIFAN FINANCIAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 43.972.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 6 juin 2003

La séance est ouverte à 15.00 heures.

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont nommés:

Président: Monsieur Anthony J. Nightingale

Secrétaire: Monsieur Christian Genard

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

Qu'il apparaît de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que tous les actionnaires sont présents ou représentés, détenant 7.000 actions.

Que les actionnaires étant connus, reconnaissant avoir été dûment convoqués, ont renoncé pour autant que besoin, à toute publication.

Que pour assister à la présente Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires.

Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

(1) Report de l'Assemblée Générale statuant sur l'approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2002.

(2) Démission d'un administrateur.

(3) Nomination d'un nouvel administrateur.

(4) Transfert de siège social.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

(1) Monsieur le Président explique que le retard apporté à l'approbation des comptes pour l'an 2002 est dû au manque de personnel.

Vu cet état de fait, il demande de reporter la date de l'Assemblée Générale statutaire pour l'année 2002 au 15 septembre 2003.

(2) Le conseil accepte la démission de Monsieur Michael Lodhi comme administrateur et lui donne décharge pour son mandat.

(3) Le Conseil procède à l'élection d'un nouvel administrateur. Appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Christian Genard, de nationalité belge, né à Bertrix en Belgique, le 24 avril 1957, demeurant à L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.

(4) Le Conseil décide de transférer le siège social de la société avec effet à compter du 1^{er} septembre 2003 du 218, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au cabinet d'avocats ENTRINGER ET ASSOCIES, établi à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.00 heures.

A. J. Nightingale / C. Genard

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04740. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

<i>Liste de présence</i>				
<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Nombre de voix</i>	<i>Représentées par</i>	<i>Signatures</i>
THE LILLYWHITE TRUST	6.999	6.999	Anthony J. Nightingale	Signature
Christine Picco.	1	1	Christine Picco	Signature
Total:	7.000	7.000		

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2003, réf. LSO-AH04741. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051726.3/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

AMBERES, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 39.417.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 juillet 2003, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
Monsieur Guy Fasbender, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2003.

Pour AMBERES

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051731.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

PRO MUNDO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 69.562.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 20 août 2003

La démission de Monsieur Steve Georgala avec effet au 1^{er} juin 2003 en qualité d'administrateur de la société est approuvée.

La nomination de Monsieur Hubert Steuerer en qualité d'administrateur de la société avec effet au 1^{er} juin 2003 en remplacement de Monsieur Steve Georgala est approuvée.

La nomination de Monsieur Hubert Steuerer sera ratifiée par les actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Luxembourg, le 20 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.

Agent domiciliaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051815.3/631/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2003.

SUN HELLAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 95.228.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-second of July.
Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There have appeared the following:

1) DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A. having its registered office in Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, British Virgin Islands

2) LEGNOR TRADING S.A. having its registered office in Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, British Virgin Islands both represented by Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies issued in Panama on 11th July 2003.

Said proxies, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said appearing companies, as represented, have declared forming upon themselves a public liability company on the basis of the Articles of Incorporation of which they have agreed as follows:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme holding which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of SUN HELLAS HOLDINGS S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct and substantial interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public. In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always however, within the limits established by the Law of July 31, 1929, concerning holding Companies, as well as by article 209 on commercial companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at fifty thousand US dollars (50,000.- USD) divided into two thousand (2,000) A shares, two thousand (2,000) B shares and one thousand (1,000) C shares with a par value of ten US dollars (10.- USD) each.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. Shares. The shares are in registered form or in bearer form.

A shareholder may freely transfer its Shares provided that:

a. the other shareholders shall have the right of first refusal which is established according to the provisions of the present Article;

b. the right of first refusal does not apply, however, on a Share transfer by a shareholder to a company or establishment owned and/or controlled more than 51 % by the same shareholder, its shareholders or final beneficial owners or their spouse or children or to his spouse or children;

c. if a shareholder (hereinafter referred to as the «Seller») wishes to dispose of the whole or any part of his/its Shares to a third party, the said Seller shall serve notice in writing (hereinafter referred to as the «Sale Notice») to the Board of Directors of the Company with a copy to the other shareholders requiring one or more of the shareholders to purchase all, and not less than all, of the offered Shares;

d. the Sale Notice shall specify the price at which the Seller is willing to sell, the payment conditions, the terms and conditions of the transfer and shall identify the third party buyer who has offered to buy at that price indicating its name, domicile (registered office), and trade registered number, if any;

e. any shareholder to whom the Shares are offered for sale (hereinafter referred to as the «Remaining Participant») shall within one month after receipt of the Sale Notice notify the Board of Directors of the Company in writing (hereinafter referred to as the «Purchase Notice») with a copy to the Seller of:

- i. their respective acceptance (if any) to purchase the offered Shares at the price in the Sale Notice, or
- ii. their respective refusal (if any) to purchase the offered Shares;

f. should any Remaining Participant fail within the 1 (one) month period referred to in paragraph e above to notify to the Board of Directors the Remaining Participant's decision in response to the Sale Notice, then any such Remaining Participant who has not responded shall be deemed to have refused the offer at the expiry of the 1 (one) month period;

g. if more than one Remaining Participant accepts the offer for the sale of the Shares at the price indicated by the Seller, such Remaining Participants shall be allocated Shares in proportion to their previous shareholding. Such proportion will be calculated on the assumption that the Seller and any non-buying Remaining Participant are considered as no longer being shareholders;

h. the Seller and the Remaining Participants shall procure the registration, in the registered shareholders share register, of the transfer of any Shares transferred pursuant to this clause;

i. if any Remaining Participant accepts the offer for the Shares sale at the price indicated by the Seller, such Remaining Participant shall pay to the Seller, the amount of the purchase price within 1 (one) calendar month of the acceptance from the offer of the Shares;

j. if the offer for sale is not accepted or if the Remaining Participant does not pay for all the Shares so offered within 1 (one) calendar month from the acceptance, the Seller shall have the right to sell its Shares to the third party, the name of which will be indicated in the Sale Notice. Such sale must be completed in the form of a legally binding share sale contract at the price specified in the Sale Notice no later than one month thereafter;

k. any Share sale or purchase under this clause must encompass all rights and obligations of the shareholders.

Should the pre-emption right not be exercised pursuant to the above provisions, the other shareholders who have not taken the initiative to offer Shares for sale can request from the Seller that the total number of Shares to be sold includes their own Shares.

The sale price per Share will be the price per Share specified in the Sale Notice.

This right to withdraw will be exercised during the same one month time limit from the receipt of the Sale Notice by written notification to the Board of Directors.

Should any shareholder fail to notify the Board of Directors of the Company, this shareholder shall be deemed to have accepted the sale to the third party under the terms and conditions specified in the Sale Notice. For avoidance of doubt, «Sale» shall mean unless the context otherwise requires, any and all kind of transfer, sale, contribution, renunciation to a preferential right of subscription, exchange or transfer by way of merger, scission or absorption, compelled performance, distraint, guarantee and all other circumstances reducing the rights of the transferor.

Chapter III.- Board of Directors, Statutory Auditor

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of five members who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years by the shareholders' general meeting, upon presentation of lists issued by the holders of each category of shares, on which the shareholders general meeting will appoint three directors for the A shareholders, one director for the B shareholders and one director for the C shareholders. If the proposed candidates are not convenient, the concerned shareholders can propose a new list within the next ten days, up to the final appointment. They shall hold office until their successors are appointed. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors may choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the board of directors will be given by letter or by telex to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented by proxy.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of Directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound toward third parties by the joint signatures of any three directors.

Art. 12. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. General meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 14. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last business day in May of each year, at 5.45 p.m., and for the first time in 2003.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 15 Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad, if the judgement of the board of directors which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16 Procedure, vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law. In the event of a change of the articles of incorporation, resolutions will only be taken if 70% of the shares are present or represented, by a qualified majority of 70% of votes. The second meeting will have to respect the same attendance and voting quorum, should the first meeting not reach them. The presence and voting percentages for statutory changes will have to be respected in all categories of shares.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any three directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 17. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December, except the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall end on the last day of December 2003.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 18. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 20. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended and the Law of July 31, 1929, concerning holding Companies.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing companies, as represented, these parties have subscribed for the number of shares as follows:

1) DEBREY MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed	2,000 A shares 500 C shares
2) LEGNOR TRADING S.A., prenamed	2,000 B shares 500 C shares
Total: Five hundred shares.	5,000 shares

The capital has been fully paid in by contribution in cash and is at the disposal of the company, whereover proof has been given to the undersigned notary.

STATEMENT

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 2,400.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above-named companies, as represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to fix at 5 (five) the number of directors and further resolved to elect the following as directors:

A. directors representing the A shareholders:

a) Mrs Véronique Wauthier, licenciée en droit, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, born in Arlon, on March 11th 1965,

b) Mr Patrick Haller, private employee, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, born in Junglinster, on August 14th 1964,

c) Mr Martin Rutledge, chartered accountant, residing in MC-98000 Monaco, 13, boulevard Princesse Charlotte, born in Antrim (UK), on June 29th 1950,

B. director representing the B shareholders:

d) Mr Alain Tircher, chartered accountant, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, born in Watermael-Boisfort, on March 13th, 1959,

C. director representing the C shareholders:

e) Mr Marcel Krier, private employee, residing professionally in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, born in Luxembourg, on January 31st, 1958,

The directors will hold office until the annual general meeting of shareholders to be held in 2009.

2. Resolved to fix at 1 (one) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2009:

GRANT THORNTON INTERNATIONAL PRACTICE PARTNER having its registered office at 1 Deligeorgi Street, Cosmo Building, 3rd Floor, P.O. Box 23907, CY-1687 Nicosia.

3. The registered office is established in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

In witness whereof we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to persons appearing known to the undersigned notary by their names, usual surnames, civil status and residences, the said persons appearing have signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1) DEBREX MANAGEMENT SERVICES S.A. avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques,

2) LEGNOR TRADING S.A. avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques.

Toutes deux représentées par Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations délivrées à Panama le 11 juillet 2003,

Lesquelles procurations après signature ne varient par la mandataire et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles sociétés, telles que représentées, ont déclaré constituer entre elles une société anonyme dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme holding qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination SUN HELLAS HOLDINGS S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiraient ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet social la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière, des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification statutaire.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (50.000,- USD) divisé en deux mille (2.000) actions de classe A, deux mille (2.000) actions de classe B et mille (1.000) actions de classe C d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis d'Amérique (10,- USD) chacune.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur.

Un actionnaire pourra librement transférer ses Actions dès lors que:

a) les autres actionnaires auront le droit de premier refus qui s'exercera conformément aux dispositions du présent article;

b) le droit de premier refus ne s'appliquera pas, toutefois, en cas de transfert d'actions par un actionnaire à une société détenue et/ou contrôlée à plus de 51% par ce même actionnaire, ses actionnaires ou les bénéficiaires économiques ultimes ou leur épouse ou enfants ou à son épouse ou ses enfants.

c) si un actionnaire (ci-après dénommé) le «Vendeur») souhaite disposer de tout ou partie de ses Actions en faveur d'un tiers, cet actionnaire le notifiera par écrit (ci-après dénommé («Avis de Vente»)) au conseil d'administration de la Société avec une copie adressée aux autres actionnaires proposant qu'un ou plusieurs actionnaires se porte acquéreur de l'intégralité et pas moins que de l'intégralité des Actions offertes;

d) l'Avis de vente précisera le prix auquel le Vendeur désire vendre, les conditions de paiement, les termes et conditions du transfert et identifiera le tiers acquéreur qui s'est proposé d'acquérir au prix indiqué en précisant ses nom, domicile (siège social) et numéro de registre de commerce, le cas échéant;

e) chaque actionnaire à qui les Actions sont offertes à l'achat (ci-après dénommé le «Participant Restant») notifiera par écrit endéans le mois après réception de l'Avis de Vente au conseil d'administration de la Société (ci-après dénommé l'«Avis d'Achat») avec une copie adressée au Vendeur:

- i. leur acceptation respective (le cas échéant) d'acquiescer les Actions offertes au prix indiqué dans l'Avis de Vente, ou;
- ii. leur refus respectif (le cas échéant) d'acquiescer les Actions offertes;

f) Au cas où un Participant Restant ne notifierait pas endéans le délai d'un mois dont référence au paragraphe e ci-dessus au conseil d'administration la décision du Participant Restant en réponse à l'Avis de Vente, alors ce Participant Restant qui n'a pas répondu sera considéré comme ayant refusé l'offre à l'échéance de ce délai d'un mois;

g) si plus d'un Participant Restant accepte l'offre pour la vente des Actions au prix indiqué par le Vendeur, ces Participants Restants se verront attribuer des Actions au prorata de leurs participations. Cette répartition sera calculée sur base de la présomption selon laquelle le Vendeur et tout Participant Restant non acquiesceur seront considérés comme n'étant plus actionnaires;

h) le vendeur et les Participants Restants feront le nécessaire en vue de l'inscription dans le registre des actionnaires de la cession de toutes les Actions cédées en application de cette disposition;

i) si un Participant Restant accepte l'offre de la vente des Actions au prix indiqué par le Vendeur, ce Participant Restant paiera au Vendeur le montant du prix d'acquisition endéans le mois calendaire de l'acceptation de l'offre des Actions;

j) si l'offre de vente n'est pas acceptée ou si le Participant Restant ne paie pas pour toutes les Actions qui sont offertes endéans le mois calendaire à partir de l'acceptation, le Vendeur aura le droit de vendre ses Actions au tiers dont le nom aura été indiqué dans l'Offre de Vente. Cette vente devra être parfaite sous la forme d'un contrat de vente d'actions liant légalement les parties au prix fixé dans l'Offre de Vente endéans le mois qui suit;

k) toute vente ou acquisition d'Actions afférentes dans le cadre de cette disposition doit comprendre tous droits et obligations des actionnaires.

Si le droit de préemption n'est pas exercé en application des dispositions ci-dessus, les autres actionnaires qui n'ont pas pris l'initiative d'offrir des Actions en vue de leur vente pourront requérir du Vendeur que le nombre total d'Actions à vendre comprenne leurs propres Actions.

Le prix de vente par Action sera le prix par Action fixé dans l'Offre de Vente.

Le droit de sortie sera exercé durant le même délai d'un mois à dater de la réception de l'Offre de Vente par notification écrite au conseil d'administration.

Si un actionnaire ne notifie pas au conseil d'administration de la Société son intention de sortie, cet actionnaire sera considéré comme ayant accepté la vente au tiers en application des termes et conditions fixés dans l'Offre de Vente.

Aux fins d'éviter tout doute, le terme «Vente» signifiera, sauf si le contexte le requiert autrement, tout ou toute espèce de transfert, vente, apport, renonciation à un droit préférentiel de souscription, échange ou transfert par voie de fusion, scission ou absorption, saisie, garantie et toutes autres circonstances venant réduire les droits du cédant.

Titre III.- Conseil d'administration, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil composé de cinq membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une période maximale de 6 ans par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, sur présentation de listes établies par les actionnaires de chaque classe d'actions sur base desquelles l'Assemblée Générale des actionnaires désignera trois administrateurs représentant les actionnaires de classe A, un administrateur représentant les actionnaires de classe B et un administrateur représentant les actionnaires de classe C. Si les candidats proposés ne conviennent pas, les actionnaires concernés peuvent proposer une nouvelle liste dans un délai de 10 jours, et ce, jusqu'à la nomination finale. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans cause.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre administrateur pour présider la réunion.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donnée par lettre ou télex à tous les administrateurs au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée par procurateur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

En cas d'urgence une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être -documentée par un seul écrit au par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de trois administrateurs.

Art. 12. Commissaire aux comptes. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale, avec ou sans cause.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier jour ouvrable du mois de mai de chaque année à 17.45 heures, et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 16. Procédure, vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

En cas de modification des statuts, les décisions seront uniquement prises dès lors que 70% au moins des actions seront présentes ou représentées, à la majorité qualifiée de 70% des votes.

La seconde assemblée devra respecter les mêmes quorums de présence et de vote, si ces quorums n'ont pas été atteints lors de la première assemblée. Les pourcentages de présence et de vote pour les changements statutaires devront être respectés dans chaque classe d'actions.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par trois administrateurs.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année sauf la première année sociale qui commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2003.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la Société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 18. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, soit par anticipation, soit à l'échéance du terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. Loi applicable

Art. 20. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Souscription et paiement

Les sociétés comparantes, telles que représentées, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions comme suit:

1) DEBEX MANAGEMENT SERVICES S.A., préqualifiée.	2.000	actions A
	500	actions C
2) LEGNOR TRADING S.A., préqualifiée.	2.000	actions B
	500	actions C
Total: cinq mille actions.	5.000	actions

Le prédit capital a été libéré entièrement par de versements en espèces et se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.400,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Les sociétés préqualifiées, telles que représentées, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 5 (cinq).

Sont nommés administrateurs:

Administrateurs A représentant les actionnaires de la classe A:

a) Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt, née à Arlon le 11 mars 1965,

b) Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, né à Junglinster, le 14 août 1964,

c) Monsieur Martin Rutledge, expert-comptable, demeurant à MC-98000 Monaco, 13, boulevard Princesse Charlotte, né à Antrim (Royaume-uni) le 29 juin 1950,

Administrateurs B représentant les actionnaires de la classe B:

d) Monsieur Alain Tircher, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, né à Watermael-Boisfort, le 13 mars 1959,

Administrateurs C représentant les actionnaires de la classe C:

e) Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt, né à Luxembourg, le 31 janvier 1958.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009.

2) Le nombre des commissaires est fixé à 1 (un). Est nommée commissaire aux comptes, son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2009:

GRANT THORNTON INTERNATIONAL PRACTICE PARTNER ayant son siège social à 1 Deligeorgi Street, Cosmo Building, 3^{ème} étage, P.O. Box 23907, CY-1687 Nicosia.

3) Le siège social est établi à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par Nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Mathot, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, vol. 139S, fol. 84, case 11. – Reçu 440,80 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} août 2003.

P. Decker.

(050387.3/206/505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.452.

In the year two thousand three, on the second day of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 89.452, incorporated pursuant to a deed dated 15 October 2002 not yet published.

The meeting is presided by M^e Claudie Grisius, attorney-at-law, residing in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary Dunja Pralong-Damjanovic, lawyer, residing in Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, that the 15,500 shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(1) Decision to increase the actual subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 64,500 (sixty-four thousand five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 95,500 (ninety-five thousand five hundred Euros) by the issue of 32,250 (thirty-two thousand two hundred and fifty) new shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each, and paid up by a contribution in cash of EUR 64,500 (sixty-four thousand five hundred Euros).

(2) Declaration by the shareholders that they have received and accepted a report of the Board of Directors, as appended, to waive their preferential rights to subscription of the new shares to be issued with a par value of EUR 2.- (two euros) per Share and subscribed as mentioned in the third resolution.

(3) Subscription and liberation of new shares and acceptance of new shareholders and renunciation by the existing shareholders of their preferential subscription rights.

(4) Amendment and restatement of the Articles of Association of the Company.

(5) Decision to introduce an authorised share capital clause in Articles of Association of the Company.

(6) Declaration by the shareholders that they have received and accepted a report of the Board of Directors, as appended, to waive their preferential rights in relation to the introduction of an authorised share capital clause in the Articles of Association of the Company.

(7) Decision to accept the resignation of directors.

(8) Decision to appoint new directors.

(9) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to increase the actual subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 64,500 (sixty-four thousand five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) to EUR 95,500 (ninety-five thousand five hundred Euros) by the issue of 32,250 (thirty-two thousand two hundred and fifty) new shares with a par value of EUR 2.- (two Euros) each, and paid up by a contribution in cash of EUR 64,500 (sixty-four thousand five hundred Euros).

Second resolution

The shareholders declare that they have received and accepted a report of the Board of Directors, as appended, to waive their preferential rights to subscription of the new shares to be issued with a par value of EUR 2.- (two euros) per share and subscribed as mentioned in the third resolution.

Third resolution

All of the shareholders expressly waive their preferential subscription rights in light of the report drafted by the Board of Directors (as mentioned above in the second resolution).

The general meeting decides to accept the following new shareholders, which have expressly declared their intention to subscribe shares of the Company:

- Peter Hendriks, residing at Schapendrift 5, 3941 BJ Doorn, The Netherlands;
- Hein Bronk, residing at R. de Beerenbroucklaan 7, 2211 AW Noordwijkerhout, The Netherlands;
- Peter Coebergh, residing at Hein Keverweg 7, 1251 BT Laren, The Netherlands;
- Scott Delman, residing at 145, West 67th Street, Apt.#23B, New York, NY 10023, U.S.A.;
- Alexander Schimmelpenninck, residing at Rijsburgerweg 108, 2333 AE Leiden, The Netherlands;
- Wim van der Stelt, residing at Westerenkweg 3, 8172 VT Vaassen, The Netherlands;
- Caf Van Kempen, residing at Roemer Visscherstraat 20, 1054 EX Amsterdam, The Netherlands;
- CANDOVER 2001 UK No.5 Limited Partnership, a limited partnership incorporated in England and Wales, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- CANDOVER 2001 UK No.6 Limited Partnership, a limited partnership incorporated in England and Wales, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- CANDOVER 2001 US No.1 Limited Partnership, a limited partnership incorporated in England and Wales, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- CANDOVER 2001 US No.2 Limited Partnership, a limited partnership incorporated in England and Wales, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- CANDOVER 2001 US No.3 Limited Partnership, a limited partnership incorporated in England and Wales, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- CANDOVER 2001 US No.4 Limited Partnership, a limited partnership incorporated in England and Wales, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- CANDOVER 2001 US No.5 Limited Partnership, a limited partnership incorporated in England and Wales, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- CANDOVER 2001 FUND, GmbH & CO K.G., a partnership incorporated in Germany whose registered office is at Mainzer Landstrasse 46,60325 Frankfurt am Main, Germany;
- CANDOVER INVESTMENTS, plc, a company incorporated in England and Wales (registered number 01512178) whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a limited liability company incorporated in England and Wales, whose registered office is at 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, United Kingdom;
- CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST whose registered office is at PO Box 87, 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands;
- CINVEN NOMINEES LIMITED, a limited liability company incorporated in England, whose registered office is at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1EH, United Kingdom;
- Hugh Macgillivray Langmuir, residing at 25, avenue de Lorraine, 78110 Le Vesinet, France;
- Hans Peter Gangsted, residing at Jaminstrasse 10, 61476 Kronberg, Germany;
- Marcus James Wood, residing at 4, avenue du Belloy, 78110 Le Vesinet, France;
- Oliver Frey, residing at Junkernfeldstrasse 3, 61381 Friedrichsdorf-Dillingen, Germany;
- Christian Dosch, residing at Myliusstrasse 31, 60323 Frankfurt am Main, Germany;
- Vincent Aslangul, residing at 1, avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, France;
- Nicolas Paulmier, residing at 12, rue Piccini, 75116 Paris, France;
- Sonja Milkic, residing at Sebastian Rinz Strasse 13, 60323 Frankfurt am Main, Germany.

The general meeting decides to accept the above subscriptions for such new shares which are fully paid up by contribution in cash in a bank account of the Company, so that the amount of EUR 64,500 (sixty-four thousand five hundred Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, as follows:

- Peter Hendriks, 1,000 shares with a par value of EUR 2 (two Euros);
- Hein Bronk, 875 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Peter Coebergh, 500 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Scott Delman, 125 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Alexander Schimmelpenninck, 500 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Wim van der Stelt, 500 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Caf Van Kempen, 500 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER 2001 UK No.4 Limited Partnership, 259 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER 2001 UK No.5 Limited Partnership, 255 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER 2001 UK No.6 Limited Partnership, 1,984 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER 2001 US No.1 Limited Partnership, 3,467 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER 2001 US No.2 Limited Partnership, 2,391 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER 2001 US No.3 Limited Partnership, 821 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER 2001 US No.4 Limited Partnership, 390 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER 2001 US No.5 Limited Partnership, 1,458 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER 2001, GmbH & Co KG, 481 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER INVESTMENTS, plc, 2,095 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER (TRUSTEES) LTD, 370 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, 154 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)

- THIRD CINVEN FUND (No. 1) Limited Partnership, 1,802 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND (No. 2) Limited Partnership, 1,905 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND (No. 3) Limited Partnership, 482 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND (No. 4) Limited Partnership, 2,177 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND (No. 5) Limited Partnership, 1,617 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 1) Limited Partnership, 85 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 2) Limited Partnership, 281 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 3) Limited Partnership, 201 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND US (No. 1) Limited Partnership, 936 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND US (No. 2) Limited Partnership, 1,543 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND US (No. 3) Limited Partnership, 862 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND US (No. 4) Limited Partnership, 1,027 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- THIRD CINVEN FUND US (No. 5) Limited Partnership, 1,033 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- CINVEN NOMINEES LIMITED, 132 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Hugh Macgillivray Langmuir, 9 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Hans Peter Gangsted Langmuir, 9 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Marcus James Wood, 4 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Oliver Frey, 4 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Christian Dosch, 4 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Vincent Aslangul, 4 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Nicolas Paulmier, 4 shares with a par value of EUR 2 (two Euros)
- Sonja Mikic, 4 shares with a par value of EUR 2 (two Euros).

Fourth resolution

The general meeting decides to create an authorised share capital clause as follows:

«The total un-issued but authorised capital of the Company is fixed at eight million six hundred thousand euro (EUR 8,600,000).

The authorised and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amending the Articles.

Within the limits of the authorised share capital set out under 3.2., the share capital may be increased at the initiative of the Board of Directors, with or without an issue premium, in accordance with the terms and conditions set out below by creating and issuing new Shares, it being understood that:

The authorisation will expire five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting of Shareholders dated 2 January 2003, but that at the end of such period a new period of authorisation may be approved by resolution of the General Meeting of Shareholders;

The Board of Directors may waive the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new Shares created pursuant to this article 3.4;

The Board of Directors is authorised to issue the new Shares in one or more steps, as it may determine from time to time in its discretion.

The Board of Directors is authorised to issue and sell convertible bonds entitling its holders to subscribe for up to four million two hundred fifty thousand (4,250,000) new Shares to be issued by the Company having a nominal value of eight million five hundred thousand euro (EUR 8,500,000). The new Shares shall have the same rights as the existing Shares.

The other terms and conditions of the convertible bonds shall be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors is specially authorised to issue such convertible bonds and Shares without reserving for the existing shareholders the preferential right to subscribe for and to purchase the convertible bonds.»

Fifth resolution

The shareholders declare that they have received and accepted a report of the Board of Directors, as appended, to waive their preferential rights in relation to the introduction of an authorised share capital clause in the Articles of Association of the Company.

Sixth resolution

The general meeting resolves to entirely amend and restate the Articles of Association of the Company, as appended to the present minutes, and to adapt the Articles of Association to the present resolutions.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to accept the resignation with immediate effect as Directors of the Company of:

* Gérard Becquer, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

* Jean Michel Coulot, residing at 24, boulevard du Roi, F-78000 Versailles.

The General Meeting resolves to grant discharge to the resigning Directors for the performance of their duties as Directors of the Company.

Eighth resolution

The General Meeting resolves to appoint with immediate effect as Directors of the Company:

* Peter Hendriks, residing at Schapendrift 5, 3941 BJ Doorn, The Netherlands,

* Hein Bronk, residing at R. de Beerenbroucklaan 7, 2211 AW Noordwijkerhout, The Netherlands,

* Eric-Joost Ernst, residing at 19 Nevern Square, London SW5 9PD, UK,

* Caf Van Kempen, residing at Roemer Visscherstraat 20, 1054 EX Amsterdam, The Netherlands.

The General Meeting acknowledges that the Board of Directors of the Company shall be composed as follows:

Simon Leefe, residing at 25, Studdridge Street, London SW6 3SL, UK,

Sonia Mikic, residing at Sabastian Rinzstrasse 13, D-60323 Frankfurt,

Brian Andrew Linden, residing at 7, Westmorland Road, London, SW13 9RZ.

Peter Hendriks, residing at Schapendrift 5, 3941 BJ Doorn, The Netherlands,

Hein Bronk, residing at R. de Beerenbroucklaan 7, 2211 AW Noordwijkerhout, The Netherlands,

Caf Van Kempen, residing at Roemer Visscherstraat 20, 1054 EX Amsterdam, The Netherlands,

Eric-Joost Ernst, residing at 19 Nevern Square, London SW5 9PD, UK.

Their functions as Directors of the Company shall expire at the next annual general meeting of shareholders of the Company, which shall be held in 2003.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le deuxième jour de janvier

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 398, route d'Esch. La société susvisée a été constituée par-devant le notaire Joseph Elvinger résidant à Luxembourg suivant acte reçu le 15 octobre 2002, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M^e Claudie Grisius, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

désignant comme secrétaire, Madame Dunja Pralong-Damjanovic, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations ne varietur, signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 15.500 actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour préalablement à la tenue de l'assemblée et avoir renoncé à toutes formalités et conditions de convocation. L'assemblée est dès lors constituée «régulièrement» et peut valablement délibérer et décider de l'ordre du jour cité ci-dessous.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 64.500 EUR (soixante-quatre mille cinq cents Euros) pour l'élever de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) à 95.500 EUR (quatre-vingt-quinze mille cinq cents Euros) par l'émission de 32.250 (trente-deux mille deux cent cinquante) nouvelles actions, d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros) chacune, et libérées par un apport en numéraire de 64.500 EUR (soixante-quatre mille cinq cents Euros).

2. Déclaration des actionnaires qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription des nouvelles actions à la valeur nominale de 2 EUR (deux Euros) par action et souscrites comme indiqué dans la troisième résolution.

3. Souscription et libération de nouvelles actions et acceptation de nouveaux actionnaires. Reconnaissance de la renonciation des actionnaires existants à leurs droits préférentiels de souscription.

4. Décision de modifier les statuts de la Société et de leur donner une nouvelle rédaction.

5. Décision d'introduire un article «capital autorisé» dans les statuts de la Société.

6. Déclaration des actionnaires qu'ils ont reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'introduction du capital autorisé dans les statuts de la Société.

7. Décision d'accepter la démission de certains administrateurs.

8. Décision de nommer de nouveaux administrateurs.

9. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 64.500 EUR (soixante-quatre mille cinq cents Euros) pour l'élever de son montant actuel de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) à 95.500 EUR (quatre-vingt-quinze mille cinq cents Euros) par l'émission de 32.250 (trente-deux mille deux cent cinquante) nouvelles actions, d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros) chacune, et libérées par un apport en numéraire de 64.500 EUR (soixante-quatre mille cinq cents Euros).

Deuxième résolution

Les actionnaires déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, tel qu'annexé, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription des nouvelles actions à la valeur nominale de 2 EUR (deux Euros) par action et souscrites comme indiqué dans la troisième résolution.

Troisième résolution

Les actionnaires existants renoncent expressément à leurs droits préférentiels de souscription au regard du rapport du Conseil d'Administration (tel que mentionnée plus haut dans la seconde résolution).

L'Assemblée Générale décide d'accepter de nouveaux actionnaires, lesquels déclarent leur intention de souscrire des actions de la Société:

- Peter Hendriks, demeurant au Schapendrift 5, 3941 BJ Doorn, Pays-Bas;
- Hein Bronk, demeurant au R. de Beerenbroucklaan 7, 2211 AW Noordwijkerhout, Pays-Bas;
- Peter Coebergh, demeurant au Hein Keverweg 7, 1251 BT Laren, Pays-Bas;
- Scott Delman, demeurant au 145, West 67th Street, Apt.#23B, New York, NY 10023, Etats-Unis;
- Alexander Schimmelpenninck, demeurant au Rijnsburgerweg 108, 2333 AE Leiden, Pays-Bas;
- Wim van der Stelt, demeurant au Westerenkweg 3, 8172 VT Vaassen, Pays-Bas;
- Caf Van Kempen, demeurant au Roemer Visscherstraat 20, 1054 EX Amsterdam, Pays-Bas;
- CANDOVER 2001 UK No.5 Limited Partnership, avec siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;
- CANDOVER 2001 UK No.6 Limited Partnership, avec siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;
- CANDOVER 2001 US No.1 Limited Partnership, avec siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;
- CANDOVER 2001 US No.2 Limited Partnership, avec siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;
- CANDOVER 2001 US No.3 Limited Partnership, avec siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;
- CANDOVER 2001 US No.4 Limited Partnership, avec siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;
- CANDOVER 2001 US No.5 Limited Partnership, avec siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;
- CANDOVER 2001 FUND, GmbH & CO K.G., avec siège social au Mainzer Landstrasse 46,60325 Frankfurt am Main, Allemagne;
- CANDOVER INVESTMENTS, plc, avec siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;
- CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, avec siège social au 20 Old Bailey, London EC4M 7LN, Royaume-Uni;
- CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST avec siège social au PO Box 87, 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Iles Anglo-Normandes (Channel Islands)
- CINVEN NOMINEES LIMITED, avec siège social au Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, London, EC2N 1EH, Royaume-Uni;
- Hugh Macgillivray Langmuir, demeurant au 25, avenue de Lorraine, 78110 Le Vesinet, France;
- Hans Peter Gangsted, demeurant au Jaminstrasse 10, 61476 Kronberg, Allemagne;
- Marcus James Wood, demeurant au 4, avenue du Belloy, 78110 Le Vesinet, France;
- Oliver Frey, demeurant au Junkernfeldstrasse 3, 61381 Friedrichsdorf-Dillingen, Allemagne;
- Christian Dosch, demeurant au Myliusstrasse 31, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne;
- Vincent Aslangul, demeurant au 1, avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, France;
- Nicolas Paulmier, demeurant au 12, rue Piccini, 75116 Paris, France;
- Sonja Mikic, demeurant au Sebastian Rinz Strasse 13, 60323 Frankfurt am Main, Allemagne.

L'Assemblée Générale décide d'accepter des souscriptions pour de telles nouvelles actions lesquelles sont entièrement libérées par des apports en numéraire sur un compte bancaire de la Société, de sorte que le montant de 64.500 EUR (soixante-quatre mille cinq cents Euros) est actuellement à la disposition de la Société, dont preuve a été fournie au notaire, comme suit:

- Peter Hendriks, 1.000 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Hein Bronk, 875 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Peter Coebergh, 500 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Scott Delman, 125 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Alexander Schimmelpenninck, 500 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Wim van der Stelt, 500 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Caf Van Kempen, 500 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER 2001 UK No.4 Limited Partnership, 259 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER 2001 UK No.5 Limited Partnership, 255 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);

- CANDOVER 2001 UK No.6 Limited Partnership, 1.984 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER 2001 US No.1 Limited Partnership, 3.467 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER 2001 US No.2 Limited Partnership, 2.391 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER 2001 US No.3 Limited Partnership, 821 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER 2001 US No.4 Limited Partnership, 390 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER 2001 US No.5 Limited Partnership, 1.458 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER 2001, GmbH & CO KG, 481 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER INVESTMENTS, plc, 2.095 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER (TRUSTEES) LTD, 370 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CANDOVER 2001 EMPLOYEE BENEFIT TRUST, 154 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND (No. 1) Limited Partnership, 1.802 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND (No. 2) Limited Partnership, 1.905 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND (No. 3) Limited Partnership, 482 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND (No. 4) Limited Partnership, 2.177 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND (No. 5) Limited Partnership, 1.617 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 1) Limited Partnership, 85 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 2) Limited Partnership, 281 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND DUTCH (No. 3) Limited Partnership, 201 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND US (No. 1) Limited Partnership, 936 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND US (No. 2) Limited Partnership, 1.543 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND US (No. 3) Limited Partnership, 862 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND US (No. 4) Limited Partnership, 1.027 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- THIRD CINVEN FUND US (No. 5) Limited Partnership, 1.033 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- CINVEN NOMINEES LIMITED, 132 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Hugh Macgillivray Langmuir, 9 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Hans Peter Gangsted Langmuir, 9 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Marcus James Wood, 4 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Oliver Frey, 4 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Christian Dosch, 4 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Vincent Aslangul, 4 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Nicolas Paulmier, 4 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros);
- Sonja Mikic, 4 actions d'une valeur nominale de 2 EUR (deux Euros).

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'introduire un article «capital autorisé» dans les statuts de la Société comme suit:
«Le capital non émis mais autorisé de la Société est fixé à 8.600.000 (huit millions six cent mille euros).

Le capital social et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par résolution de l'assemblée générale adoptée à la manière requise pour la modification des statuts.

Dans les limites du capital autorisé tel que défini sous 3.2., le capital social peut être augmenté par le conseil d'administration, avec ou sans prime d'émission, conformément aux dispositions et conditions ci-dessous, par la création et l'émission de nouvelles actions, étant entendu que:

l'autorisation expirera le cinquième anniversaire après la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 janvier 2003, mais qu'à la fin de cette période une nouvelle période d'autorisation peut être octroyée par résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires;

le Conseil d'Administration peut lever le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants relatif aux nouvelles actions conformément au présent article 3.4;

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs fois, tel qu'il le déterminera de temps en temps.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et à vendre des obligations convertibles donnant droit à leurs détenteurs de souscrire pour un montant allant jusqu'à 4.250.000 (quatre millions deux cents cinquante mille) de nouvelles actions à être émises par la Société. Les mêmes droits seront attachés aux nouvelles Actions que ceux attachés aux Actions existantes.

Les autres dispositions et conditions des obligations convertibles seront déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles obligations convertibles et nouvelles actions sans réserver aux actionnaires existants leur droit préférentiel de souscrire et d'acheter les obligations convertibles.»

Cinquième résolution

Les actionnaires déclarent avoir reçu et accepté le rapport spécial du Conseil d'Administration, tel qu'annexé, de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription en rapport avec l'introduction du capital autorisé dans les statuts de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts de la Société et de leur donner une nouvelle rédaction tel qu'annexé et d'adapter les statuts de la Société aux présentes résolutions.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission avec effet immédiat en tant qu'administrateurs de la Société de:

- Gérard Becquer, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,
- Jean Michel Coulot, demeurant au 24, boulevard du Roi, F-78000 Versailles, France

L'Assemblée Générale décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires pour les actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions en tant qu'administrateurs de la Société.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en tant que nouveaux administrateurs de la Société:

- Peter Hendriks, demeurant au Schapendrift 5, 3941 BJ Doorn, Pays-Bas,
- Hein Bronk, demeurant au R. de Beerenbroucklaan 7, 2211 AW Noordwijkerhout, Pays-Bas,
- Caf van Kempen, demeurant au Roemer Visscherstraat 20, 1054 EX Amsterdam, Pays-Bas.
- Eric-Joost Ernst, demeurant au 19 Nevern Square, London SW5 9PD, UK.

L'Assemblée Générale déclare que le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Simon Leefe, demeurant au 25, Studdridge Street, London SW6 3SL, Royaume-Uni,
- Sonia Mikic, demeurant au Sabastian Rinzstrasse 13, D-60323 Frankfurt, Allemagne
- Brian Andrew Linden, demeurant au 7, Westmorland Road, London, SW13 9RZ, Royaume-Uni,
- Peter Hendriks, demeurant au Schapendrift 5, 3941 BJ Doorn, Pays-Bas,
- Hein Bronk, demeurant au R. de Beerenbroucklaan 7, 2211 AW Noordwijkerhout, Pays-Bas,
- Caf Van Kempen, demeurant au Roemer Visscherstraat 20, 1054 EX Amsterdam, Pays-Bas,
- Eric-Joost Ernst, demeurant au 19 Nevern Square, London SW5 9PD, UK.

Leur mandat d'administrateur de la Société expirera à la date de l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Grisu, D. Pralong-Damjanovic, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 48, case 3. – Reçu 645 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2003.

J. Elvinger.

(050358.3/211/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.452.

In the year two thousand and three, on the ninth day of April.

Before Mr Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg,
pursuant to resolutions of the Board of Directors dated 8 April 2003.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed dated 15 October 2002 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1682 of 23 November 2002, registered with the Luxembourg Trade Registry under number B 89.452, and its Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed dated 12 November 2002 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1803 of 19 December 2002 and for the last time by deed enacted on 2 January 2003, not yet published.

2.- The subscribed share capital of the Company is currently set at Euro 95,500.- (ninety-five thousand five hundred Euro) divided into 47,750 (forty-seven thousand seven hundred fifty) shares of EUR 2.- (two Euros) each.

3.- Pursuant to Article 3 of the Articles of Association of the Company, the authorised share capital is set at Euro 8,600,000.- (eight million six hundred thousand Euro).

The Board of Directors is authorised, during a period expiring five years after the date of publication of the minutes of the extraordinary General Meeting of Shareholders dated 2 January 2003, to increase the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or more steps by creating and issuing new shares.

4.- By resolution dated 8 April 2003, the Board of Directors approved the increase of the share capital of the Company and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders as well as the special report prepared pursuant to article 32-3(5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and which is kept at the registered office of the Company at the disposal of the shareholders.

The share capital of the Company was increased as of 8 April 2003 by an amount of Euro 1,000.- (one thousand Euro) in order to raise it from its current amount Euro 95,500.- (ninety-five thousand five hundred Euro) to Euro 96,500.- (ninety-six thousand five hundred Euro) by creating and issuing 500 (five hundred) new shares of EUR 2.- (two Euro) each.

5.- Thereupon the appearing person acknowledges that the newly issued share capital of the Company has been subscribed as follows as of 8 April 2003:

500 shares of EUR 2.- (two Euro) each, subscribed by Mr Scott Delman for a total amount of EUR 1,000.- (one thousand Euros), each share having been entirely paid up by payment in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,000.- (one thousand Euros) as was certified to the undersigned notary.

6.- As a consequence of such increase of capital, and with effect on April 8, 2003, the first paragraph of Article 3 of the Articles of Association of the Company is amended and now reads as follows:

«Art. 3. Capital and Shares.

1. The issued share capital of the Company is set at EUR 96,500.- (ninety-six thousand five hundred euro) divided into 48,250 (forty-eight thousand two hundred and fifty) redeemable Shares of EUR 2.- (two euro) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at six hundred euros.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;
en vertu d'une résolution du conseil d'administration du 8 avril 2003.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1.- La société anonyme KAP GLOBAL PUBLISHERS S.A. a été constituée suivant acte reçu le 15 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1682 du 23 novembre 2002, est inscrite au registre de commerce de Luxembourg à la section B sous le numéro B 89.452, et ses statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 12 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1803 du 19 décembre 2002 et pour la dernière fois par acte reçu le 2 janvier 2003, non encore publié.

2.- Le capital souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à € 95.500,- (quatre-vingt-quinze mille cinq cents Euros) divisé en 47.750 (quarante-sept mille sept cent cinquante) actions d'une valeur de 2,- (deux Euros) chacune.

3.- Conformément à l'article 3 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à 8.600.000,- € (huit millions six cent mille Euros).

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période se terminant cinq ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 2 janvier 2003, d'augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois en créant et en émettant de nouvelles actions.

4.- Par résolution du 8 avril 2003, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social et la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants, ainsi que le rapport spécial préparé conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, tenu au siège social de la Société à disposition des actionnaires.

Le capital social a été augmenté le 8 avril 2003 d'un montant de 1.000,- € (mille Euros) afin de l'élever de son montant actuel de 95.500,- € (quatre-vingt-quinze mille cinq cents Euros) à 96.500,- € (quatre-vingt-seize mille cinq cent Euros) par la création et l'émission de 500 (cinq cents) nouvelles actions d'une valeur de 2,- € (deux Euros) chacune.

5.- Ensuite le comparant reconnaît que le capital social nouvellement émis a été souscrit comme suit le 8 avril 2003:

500 (cinq cents) actions d'une valeur de 2,- € (deux Euros) chacune souscrites par Monsieur Scott Delman pour un montant total de 1.000,- € (mille Euros), chaque action ayant été entièrement libérée par apport en numéraire, de sorte que la Société dispose désormais du montant de 1.000,- € (mille Euros) tel qu'il a été démontré au notaire instrumentant.

6.- En conséquence d'une telle augmentation du capital, et avec effet au 8 avril 2003, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Capital et Actions.** Le capital social de la Société est de 96.500,- € (quatre-vingt-seize mille cinq cents euros) divisé en 48.250 (quarante-huit mille deux cent cinquante) actions rachetables de 2,00 € (deux euros) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au secrétaire, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 138S, fol. 77, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2003.

J. Elvinger.

(050362.3/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

ALCHEMY FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 80.565.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04445, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

Signature.

(051753.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

ALCHEMY FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 80.565.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement
au siège social de la société en date du 17 juillet 2003 à 18.00 heures*

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2001;

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001;

l'exercice clôture avec une perte de 252.914,23 EUR;

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Perte à reporter sur les exercices suivants 252.914,23 EUR

- conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 2001;

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051756.2//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.